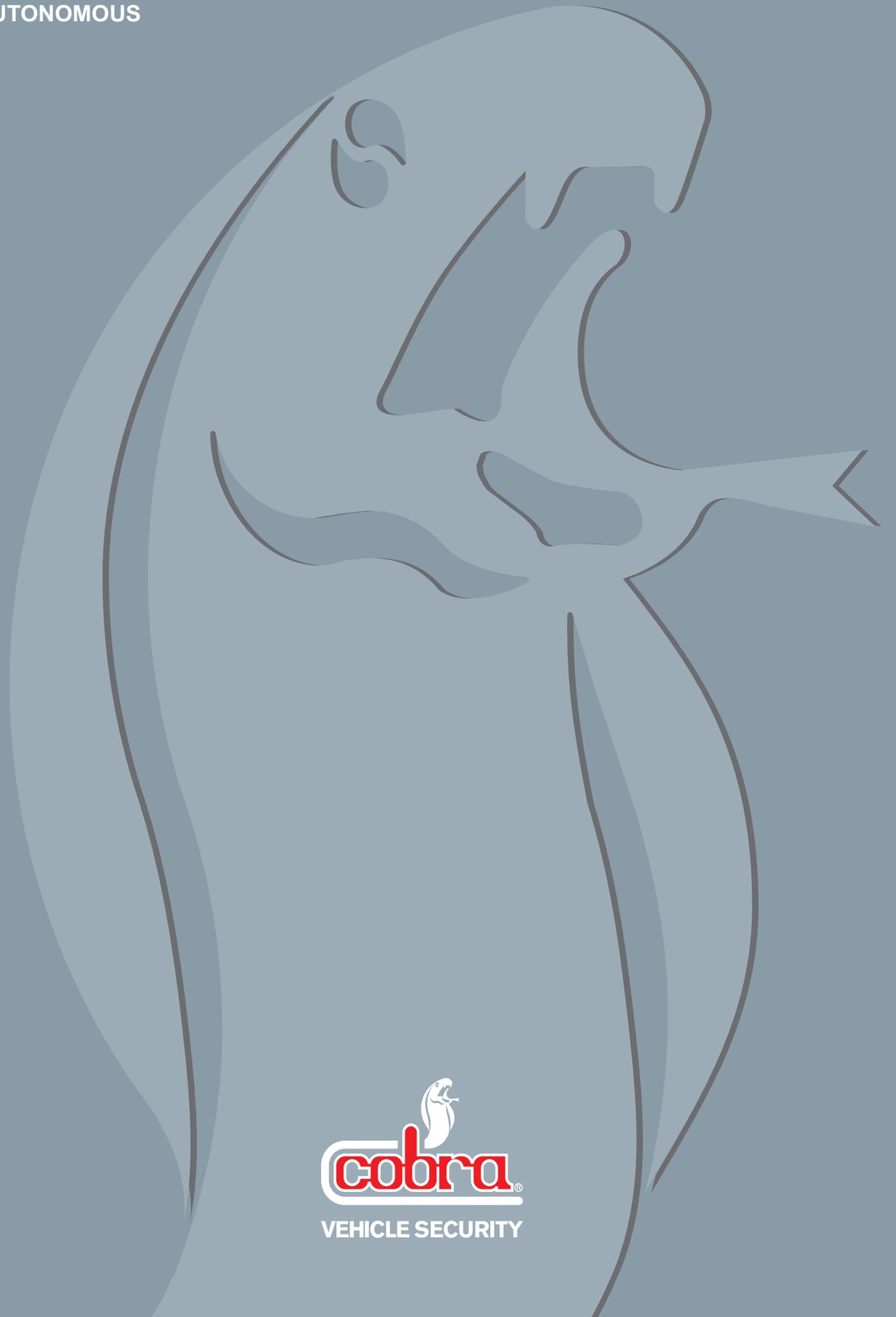


MANUEL DE SERVICE DU VEHICLE TRACKING SYSTEM
AUTONOMOUS



**INDEX**

GLOSSAIRE	1
INTRODUCTION	1
POUR CONTACTER votre Prestataire de Service national : UN NUMERO DE TELEPHONE UNIQUE	1
Contacter le centre de télésurveillance	1
Contacter le Prestataire de Service national	1
Important : Modifier votre identité QUESTIONS/REPNSES	1
QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE VOL ?	2
Détection automatique de vol par le VEHICLE TRACKING SYSTEM	2
Détection manuelle de vol par vous-même	2
Que se passe-t-il en cas de vol à l'étranger ?	2
SITUATIONS SPECIFIQUES	2
Si votre véhicule est remorqué	2
Performance du système de localisation de véhicule lorsque vous êtes à l'étranger	2
PREVENTION DES FAUSSES ALERTES	2
TRANSPORT ET REPARATION DU VEHICULE	3
Transport	3
Réparation du véhicule	3
NOTIFICATIONS SUR VOTRE TELEPHONE MOBILE	3
CONTROLE DE SANTE PERIODIQUE DE VOTRE VEHICLE TRACKING SYSTEM	3



GLOSSAIRE

- **Prestataire de Service national** : organisme en charge de la gestion du service.
- **Centre de télésurveillance** : organisme en charge de gérer les « cas de vol » directement auprès des autorités. Il est spécifique au pays. Il gère également les demandes spéciales des clients, par exemple : mettre le véhicule en mode « Réparation » ou « Transport ».
- **Cas de vol** : condition spécifique du véhicule sur le serveur en cas de vol. Le véhicule peut être contrôlé par un opérateur centre de télésurveillance.
- **Procédure de vol** : procédure suivie par le centre de télésurveillance si un cas de vol est généré.
- **Suivi de vol** : séquence de messages textuels envoyés au centre de télésurveillance et contenant les données d'emplacement et d'état du véhicule ainsi que des informations sur l'appareil installé sur le véhicule. Il démarre automatiquement en cas de vol avéré.
- **Mode transport** : mode spécial du VEHICLE TRACKING SYSTEM, utilisé au cas où le véhicule est transporté sur un bateau, un train... (pour éviter l'envoi de fausses alertes au centre de télésurveillance pendant le transport).
- **Mode réparation de véhicule** : mode spécial du VEHICLE TRACKING SYSTEM utilisé lorsque le véhicule est confié à un atelier (pour éviter l'envoi de fausses alertes au centre de télésurveillance pendant les opérations de maintenance).
- **Contrôle de santé** : contrôle de santé périodique de votre VEHICLE TRACKING SYSTEM.

INTRODUCTION

Toutes nos félicitations pour votre acquisition du VEHICLE TRACKING SYSTEM PORSCHE.

Vous avez complété et signé le Contrat de service VEHICLE TRACKING SYSTEM chez votre prestataire de service national afin que votre VEHICLE TRACKING SYSTEM soit entièrement testé et activé au moment où on vous a remis votre nouveau véhicule Porsche. Veuillez conserver ce contrat avec ce manuel. Avec votre contrat de service VEHICLE TRACKING SYSTEM, votre représentant Porsche vous a remis ce Manuel de Service et une Carte client (carte en plastique avec un autocollant à coller au dos de votre Carte client). La Carte client porte le numéro de téléphone unique permettant de contacter votre centre de télésurveillance en cas de vol et votre prestataire de service national pour tous les aspects liés au service.

POUR CONTACTER VOTRE PRESTATAIRE DE SERVICE NATIONAL : UN NUMERO DE TELEPHONE

Centre de télésurveillance : 02 752 3907 (de l'étranger : +32 2 752 3907)
Service clientèle : 02 752 3906 (de l'étranger : +32 2 752 3906)

Pour contacter votre prestataire de service national, appelez le numéro de téléphone unique, un menu vocal vous guidera. Ce numéro de téléphone vous permet :

de contacter le centre de télésurveillance

En cas de vol de votre véhicule, le centre de télésurveillance intervient : l'opérateur vous posera certaines questions pour ouvrir un dossier et vous demandera les informations d'identité que vous avez indiquées dans le contrat de service VEHICLE TRACKING SYSTEM. Le centre de télésurveillance est opérationnel 24h sur 24 / 7 jours sur 7.

Contacteur le prestataire de service national

Si vous avez besoin d'informations au sujet de votre service. Si, à tout moment, vous devez modifier des informations indiquées dans le contrat de service VEHICLE TRACKING SYSTEM ou si vous vendez votre véhicule, vous DEVEZ immédiatement avertir le prestataire de service national par téléphone.

Exemples de modifications de vos données de contact/véhicule :

- vous changez de numéro de téléphone mobile ;
- vous changez d'adresse ;
- vous changez/oubliez vos questions/réponses d'identité ;

Le service clientèle vous répond du lundi au vendredi – de 6h00 à 22h00 et le samedi de 10h00 à 17h00.

IMPORTANT : Modifier vos QUESTIONS/REPONSES d'identité

Les questions/réponses d'identité indiquées dans le contrat de service VEHICLE TRACKING SYSTEM sont préliminaires. Le représentant Porsche connaît les réponses.

C'est pourquoi nous vous recommandons fortement de modifier les questions/réponses d'identité à l'aide du formulaire approprié fourni dans ce Document de service.



QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE VOL ?

Détection automatique de vol par le VEHICLE TRACKING SYSTEM

En votre absence, le VEHICLE TRACKING SYSTEM peut détecter le vol de votre véhicule. Dans ce cas, votre VEHICLE TRACKING SYSTEM génère une alerte de vol qui est transmise directement au centre de télésurveillance. Le centre de télésurveillance lance alors la localisation du véhicule, pendant que l'opérateur du centre de télésurveillance tente de vous contacter afin de confirmer la réalité du vol. Vous recevez alors un SMS sur votre téléphone mobile, vous informant de cette situation. Si le vol est avéré, vous devez impérativement contacter les autorités de police locales pour signaler le vol.

Notez que la détection automatique de vol ne peut être garantie en toute circonstance.

Déclaration volontaire de vol

Si vous vous apercevez que votre véhicule a été volé, contactez le centre de télésurveillance immédiatement ; le centre de télésurveillance lancera alors la localisation du véhicule. Vous devez dans tous les cas contacter les autorités de police locales pour signaler le vol.

Que se passe-t-il en cas de vol à l'étranger ?

Votre point de contact est toujours le centre de télésurveillance, dont le numéro de téléphone est indiqué sur votre Carte client. Alors, le centre de télésurveillance national reste en contact avec le centre de télésurveillance local du pays où vous êtes afin de localiser votre véhicule.

SITUATIONS SPECIFIQUES

Si votre véhicule est remorqué

Si votre véhicule est remorqué, contactez le centre de télésurveillance pour signaler cette situation. En fait, remorquer le véhicule génère toujours une alerte et le centre de télésurveillance active la « Procédure de vol ».

Performance du système de localisation de véhicule lorsque vous êtes à l'étranger

Si vous souhaitez contacter votre centre d'exploitation de sécurité ou votre prestataire de service national pour une raison quelconque alors que vous êtes à l'étranger, contactez-le en appelant le Numéro de téléphone unique.

PREVENTION DES FAUSSES ALERTES

Des fausses alertes sont générées dans les cas suivants :

- si des opérations de maintenance sont effectuées sur le véhicule sans que le « mode réparation de véhicule » soit activé ;
- si le véhicule est transporté sans activer le « mode transport » ;

Toute fausse alerte est automatiquement envoyée au centre de télésurveillance, qui lance alors la localisation du véhicule.

Pour éviter les fausses alertes, veuillez ne pas oublier :

- les modes « Transport / Réparation de véhicule » doivent être activés avant le transport du véhicule / d'effectuer des opérations de maintenance sur le véhicule ;

Remarque : la société Securitas Alert Services se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires aux souscripteurs qui déclenchent plus de 5 fausses alertes sur une période de 12 mois. La majoration s'élève à 6 € HT pour chaque fausse alerte supplémentaire.



TRANSPORT ET REPARATION DU VEHICULE

Transport

Dans le cas où vous auriez besoin de transporter le véhicule en coupant le contact (c'est-à-dire sur un ferry ou un train), contactez le centre de télésurveillance à l'aide du numéro de téléphone inscrit sur votre Carte client pour demander que le système soit mis en mode « Transport ».

Si vous faites transporter votre véhicule sans activer le mode « Transport », le VEHICLE TRACKING SYSTEM peut déclencher une fausse alerte, ce qui peut engendrer des frais.

IMPORTANT

N'oubliez pas de contacter le centre de télésurveillance national à la fin du transport pour désactiver le mode « Transport » afin de rétablir une sécurité TOTALE de votre véhicule.

Mode garage

En cas de réparations effectuées sur votre véhicule, informez votre représentant Porsche que le véhicule est équipé de VEHICLE TRACKING SYSTEM. Remarque : pendant cette période, le système fonctionne avec un niveau de sécurité réduit.

Contactez le centre de télésurveillance pour demander la mise du système en « Mode garage » à l'aide du numéro de téléphone inscrit sur votre Carte client. N'oubliez pas que des questions de contrôle d'identité vous seront posées.

Si vous faites réparer votre véhicule sans activer le mode « Mode garage », le VEHICLE TRACKING SYSTEM peut déclencher une fausse alerte, ce qui peut engendrer des frais.

IMPORTANT

N'oubliez pas de contacter le centre de télésurveillance national à la fin du transport pour désactiver le mode « Mode garage » afin de rétablir une sécurité TOTALE de votre véhicule.

NOTIFICATIONS SUR VOTRE TELEPHONE MOBILE

Si votre véhicule a déclenché une alerte automatique, vous recevez un SMS au premier numéro de téléphone mobile que vous avez indiqué sur le formulaire de demande de service VEHICLE TRACKING SYSTEM.

Notifications par SMS	Actions requises
« Le module électronique est configuré en mode garage depuis 3 jours »	Appelez le Centre de Télésurveillance pour désactiver le Garage Mode. Pour cela, veuillez composer le numéro de téléphone unique que vous trouverez à la Page 1 de ce Manuel, ou sur l'autocollant qui se trouve dans votre kit d'utilisation.
« Le module électronique est configuré en mode transport depuis 3 jours »	Appelez le Centre de Télésurveillance pour désactiver le Transport Mode. Pour cela, veuillez composer le numéro de téléphone unique que vous trouverez à la Page 1 de ce Manuel, ou sur l'autocollant qui se trouve dans votre kit d'utilisation.
« La désactivation automatique du mode garage a échoué : merci de le désactiver »	Appelez le Centre de Télésurveillance pour désactiver le Garage Mode. Pour cela, veuillez composer le numéro de téléphone unique que vous trouverez à la Page 1 de ce Manuel, ou sur l'autocollant qui se trouve dans votre kit d'utilisation.
« La désactivation automatique du mode transport a échoué : merci de le désactiver »	Appelez le Centre de Télésurveillance pour désactiver le Transport Mode. Pour cela, veuillez composer le numéro de téléphone unique que vous trouverez à la Page 1 de ce Manuel, ou sur l'autocollant qui se trouve dans votre kit d'utilisation.
« Alerte vol transmise à la centrale de télésurveillance »	Votre véhicule est sous le contrôle du centre de télésurveillance car une alerte a été automatiquement transmise ou car vous avez déclaré un vol. La centrale de Télésurveillance vous tiendra informée.

Le tableau suivant décrit les notifications SMS que vous recevrez sur votre téléphone mobile :

Le système vous rappelle automatiquement que le mode « Transport » ou « Garage » est actif si c'est le cas pendant plusieurs jours. Cependant, n'oubliez pas que le VEHICLE TRACKING SYSTEM fonctionne à un niveau de sécurité réduit en mode « Transport » ou « Garage ».

Des messages de notification sont envoyés exclusivement au premier numéro de téléphone indiqué dans le Contrat de service. Si vous changez de numéro de téléphone, contactez le prestataire de service national.

CONTROLE PERIODIQUE DE VOTRE VEHICLE TRACKING SYSTEM

Si vous souhaitez effectuer un contrôle, contactez votre prestataire de service national. Vos questions/réponses de contrôle d'identité vous seront posées. Vous pouvez également vous rendre chez votre représentant officiel Porsche et demander que cette opération soit effectuée.

ATTENTION !

Ce service est fourni exclusivement par le prestataire de service national selon les termes et conditions de l'utilisateur final. Dr. h.c. F. Porsche Aktiengesellschaft et ses partenaires n'acceptent aucune responsabilité quant à ce service.



BeLux – CONTRAT DE SERVICE VEHICULE TRACKING SYSTEM AUTONOMOUS

À remplir et à envoyer à votre prestataire de service national
Fax : 02 752 3730 (de l'étranger : +32 2 752 37 30) – Téléphone : 02 752 3906 (de l'étranger : +32 2 752 3906)

*INFORMATIONS OBLIGATOIRES

DONNEES VEHICULE* (à remplir par le concessionnaire)

Constructeur | PORSCHE | Modèle* |.....|
Plaque d'immatriculation |.....| Numéro de châssis (17 chiffres)* |.....|
(laissez vide si vous ne connaissez pas le numéro. N'oubliez pas que si vous n'indiquez pas de numéro de plaque d'immatriculation, l'abonné sera contacté ultérieurement par le Prestataire de services national).

DONNEES SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT (à remplir par le concessionnaire)

Titre/Nom/Prénom / Nom de société (le cas échéant)* |.....|
Adresse* |.....| n° |.....| code postal* |.....|
Ville*/Comté |.....|
Veuillez indiquer 3 numéros de téléphone différents. Ces numéros seront utilisés pour vous joindre en cas d'alerte. Le SMS vous sera envoyé au 1^{er} numéro.
Téléphone 1*, téléphone mobile uniquement ! |.....| Tél. 2* Mobile/Fixe |.....|
Tél. 3* Mobile/Fixe |.....| E-mail |.....|

DONNEES UTILISATEUR DU VEHICULE (si différent du souscripteur)

Titre/Nom/Prénom / Nom de société (le cas échéant)* |.....|
Veuillez indiquer 3 numéros de téléphone différents. Ces numéros seront utilisés pour vous joindre en cas d'alerte. Le SMS vous sera envoyé au 1^{er} numéro.
Téléphone 1*, téléphone mobile uniquement ! |.....| Tél. 2* Mobile/Fixe |.....|
Tél. 3* Mobile/Fixe |.....| E-mail |.....|

QUESTIONS & REPONSES DE CONTROLE DE L'IDENTITE DE L'UTILISATEUR DU VEHICULE*

(EXEMPLE : QUESTION : NOM DE JEUNE FILLE DE LA MERE ? REPONSE : DUPONT). NOUS VOUS RECOMMANDONS DE CHANGER LES QUESTIONS & REPONSES DE CONTROLE D'IDENTITE. VEUILLEZ CONSULTER VOTRE MANUEL DE SERVICE

Question 1* |.....| Réponse 1* |.....|
Question 2* |.....| Réponse 2* |.....|

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

(LES PRIX SONT TOUS FRAIS COMPRIS EN EUROPE ET SONT SOUMIS AUX VARIATIONS DE TVA)

Frais d'abonnement annuels, comprenant 5 fausses alertes : Belgique : 515,00 EUR TVA incluse Luxembourg : 489,00 EUR TVA incluse
Frais de service pour les fausses alertes supplémentaires : Belgique : 7,50 EUR/unité Luxembourg : 7,00 EUR/unité

PRESTATAIRE DE SERVICE NATIONAL

Securitas Alert Services, Sint-Lendriksborre 3, B-1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique,
Tél. : +32 2 7523906, Fax : +32 2 752 37 30, <http://www.alertservices.be>
T.V.A./B.T.W. BE 461.363.870 • H.R.B./R.C.B. 617.235 • KBC 482-9004081-22
Autorisation comme entreprise de gardiennage : 16.1068.01
Agrégation comme entreprise de sécurité : 20.0958.69

DETAILS DE PAIEMENT DE L'ABONNEMENT*

1) INFORMATIONS DE PRÉLÈVEMENT

Nom de la banque |.....| Adresse de la banque |.....|
N° de compte |.....|
Merci de prélever les frais de l'abonnement ci-dessus sur le compte dont les références figurent dans la présente section.
Montant en toutes lettres |.....|
Montant en chiffres |.....|
Date |.....| / |.....| / |.....| Signature _____
Option pour 1, 2 ou 3 ans

2) PAIEMENT PAR CHÈQUE

Accepté uniquement pour les sociétés dûment enregistrées.

À L'ORDRE DE Securitas Alert Services (à envoyer par courrier adressé au prestataire de service national figurant ci-dessus).

TERMES ET CONDITIONS POUR L'UTILISATEUR FINAL

"LE PRESENT SERVICE EST FOURNI EXCLUSIVEMENT PAR LE FOURNISSEUR D'ACCES NATIONAL SELON LES TERMES ET LES CONDITIONS POUR L'UTILISATEUR FINAL INDIQUES AU VERSO. DR. H.C. F. PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT ET SES SOCIETES ASSOCIEES N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITE POUR LE PRESENT SERVICE."

LIRE ATTENTIVEMENT LES TERMES ET LES CONDITIONS SUIVANTS AVANT D'UTILISER OU RECOURIR AU SERVICE DE LOCALISATION DU VEHICULE PORSCHE OFFERT AVEC LE DISPOSITIF DE LOCALISATION DU VEHICULE FOURNI PAR PORSCHE.

LE SERVICE DE LOCALISATION DU VEHICULE NE SERA FOURNI QUE SELON LES MODALITES PRESENTEES CI-APRES.

SI VOUS N'ACCEPTEZ NI LES TERMES, NI LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE SERVICE, N'UTILISEZ PAS ET NE RECOUREZ PAS AU SERVICE DE LOCALISATION DU VEHICULE PORSCHE.

L'UTILISATION DU SERVICE DE LOCALISATION DU VEHICULE PORSCHE COMPORTE L'ACCEPTATION DES PRESENTS TERMES ET CONDITIONS.

SERVICE DE LOCALISATION DU VEHICULE**1. DEFINITIONS**

1.1. Dans les présents termes et conditions :

1.1.1. L'« Utilisateur autorisé » est tout sujet licitement autorisé par le Client à utiliser le Véhicule.

1.1.2. Le « Client » est la personne physique ou juridique propriétaire du Véhicule.

1.1.3. Le « GPS » est le global positioning system, réseau à satellite appartenant au gouvernement des États-Unis d'Amérique.

1.1.4. Le « GSM » est le global system for mobile communications, une technologie de téléphonie cellulaire.

1.1.5. La « Commande » est la commande qui contient toutes les données nécessaires et que le Client envoie au Fournisseur en utilisant le formulaire de commande fourni par le Fournisseur d'Accès National.

1.1.6. Le « Fournisseur d'Accès National » Securitas Alert Services, Sint-Lendriksborre 3, B-1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique ses sociétés associées et ses centres opérationnels agréés.

1.1.7. « Porsche » est la société Dr. h.c. F. Porsche AG, ses sociétés associées et ses concessionnaires agréés.

1.1.8. Le « Service » est le service de localisation du Véhicule Porsche qui devra être fourni par le Fournisseur d'Accès National conformément au Contrat de service et en fonction du Véhicule.

1.1.9. L'« Avis d'activation du service » est la communication que le Fournisseur d'Accès National envoie au Client au moment de l'activation du Service.

1.1.10. Le « Contrat de service » sont les présents termes et conditions remis avec la Commande.

1.1.11. Le « Coût du Service » est le montant annuel que le Client est tenu de verser en avance au Fournisseur d'Accès National pour la fourniture du Service, qui est publié de fois en fois par le Fournisseur d'Accès sur son site Internet et dans les médias.

1.1.12. Le « Territoire » est l'ensemble des pays où le Service est disponible et qui sont indiqués dans la Commande.

1.1.13. Le « Dispositif » est le dispositif de localisation du Véhicule Porsche fourni par Porsche au Client et installé par Porsche à bord du Véhicule.

1.1.14. Le « Véhicule » est le véhicule du Client dans lequel Porsche a installé le Dispositif.

2. CADRE DU CONTRAT DE SERVICE

2.1. Le Fournisseur d'Accès National fournira le Service au Client dans le cadre du Territoire, conformément aux termes et aux conditions indiqués dans le Contrat de service.

3. ACTIVATION ET CONTINUATION DU SERVICE

3.1. Afin d'activer le Service, le Client doit envoyer au Fournisseur d'Accès National la Commande dûment signée et contenant toutes les données requises dans la Commande.

3.2. Après la réception de la Commande, le Fournisseur d'Accès National prendra contact avec Porsche pour l'activation du Dispositif.

3.3. Au moment de l'activation du Dispositif, le Fournisseur d'Accès National doit envoyer à Porsche l'Avis d'activation du service contenant les données nécessaires pour accéder aux fonctions du Service, avec confirmation de l'installation et activation du Dispositif. Il n'existe aucun contrat contraignant aussi longtemps que Porsche n'a pas reçu l'Avis d'activation du service indiquant l'acceptation de la Commande de la part du Fournisseur d'Accès.

3.4. Le Client doit communiquer immédiatement au Fournisseur d'Accès National toutes les variations de toutes les données requises dans la Commande.

3.5. Le Fournisseur d'Accès National ne sera nullement tenu de commencer ou de continuer à fournir le Service si le Coût du Service n'est versé dûment et en temps voulu au Fournisseur d'Accès.

4. FOURNITURE DU SERVICE

4.1. S'il a de bonnes raisons de croire que le Véhicule a été volé, le Client ou tout autre Utilisateur autorisé (selon les cas) devra le communiquer immédiatement au Fournisseur d'Accès. À la réception de cette communication, le Fournisseur d'Accès National devra suivre la procédure indiquée dans la clause 4.5 ci-dessous.

4.2. Le Fournisseur d'Accès National se réserve le droit de mettre à la charge du Client (en sus du Coût du Service) tout frais engagé par le Fournisseur d'Accès pour tenter de localiser le Véhicule à la suite d'une fausse alarme lancée par le Client ou par tout autre Utilisateur autorisé à ce faire.

4.3. En cas de vol du Véhicule, le Client aura la responsabilité de déclarer le vol du Véhicule à la Police, le plus vite possible, et de fournir immédiatement au Fournisseur d'Accès National les données (y compris l'adresse, le numéro de téléphone et l'agent responsable s'il est connu) du Poste de police relatif.

4.4. Le Client prend acte que rien de tout ce qui est inscrit dans le présent Contrat de service ne peut être interprété comme la garantie de la part du Fournisseur d'Accès National d'une intervention de la Police après la déclaration de vol du Véhicule. Le Fournisseur d'Accès National ne pourra être retenu responsable d'aucune action ou omission de la Police.

4.5. En cas de vol ou déplacement non autorisé du Véhicule, le Fournisseur d'Accès devra accomplir au plus tôt toutes les opérations raisonnablement possibles pour localiser le Véhicule en utilisant le GPS. Le Service du Fournisseur d'Accès devra confirmer le vol et, si le Client informe le Fournisseur d'Accès que le Véhicule a été volé et enregistré par la Police comme étant volé et si le Poste de police relatif est situé dans un pays où le Fournisseur d'Accès National a un centre de contrôle, le Fournisseur d'Accès National devra également communiquer à la Police où se trouve le Véhicule.

**BeLux – VEHICULE TRACKING SYSTEM FORMULAIRE DE CONTRAT D'ENTRETIEN
AUTONOMOUS****TERMES ET CONDITIONS POUR L'UTILISATEUR FINAL**

4.6. Le Client s'engage à communiquer en avance au Fournisseur d'Accès National si le Véhicule doit être transporté sur un moyen de transport, comme un car-ferry, une remorque, un transporteur, etc. S' il omet de communiquer en avance cette information au Fournisseur d'Accès National, le Client accepte de prendre en charge les éventuels coûts engagés par le Fournisseur d'Accès en cas de fausse alarme provoquée par cette activité.

4.7. Porsche fournira au Client l'Avis d'activation du service envoyé par le Fournisseur d'Accès National et toute la documentation relative au Dispositif et au Service, y compris les manuels de fonctionnement contenant des informations suffisantes pour garantir le bon fonctionnement du Dispositif et pour la fourniture du Service.

5. PAIEMENTS

5.1. Le Client devra verser au Fournisseur d'Accès National le Coût du Service par carte de crédit, carte bancaire, chèque ou tout autre moyen de paiement indiqué sur le formulaire de commande.

5.2. Un montant dû par Client au Fournisseur d'Accès National en vertu du Contrat de service demeure impayé pendant une période de plus de 28 jours à compter de la date d'échéance du paiement, sans nuire aux autres éventuels droits ou moyens de protection du Fournisseur d'Accès National, ce dernier aura le droit de :

5.2.1. faire payer un intérêt sur le montant impayé, calculé en fonction du taux légal Français applicable selon les cas, dû sur une base journalière à compter de la date de paiement à la réception, de la part du Fournisseur d'Accès National du paiement, du montant total avec tous les intérêts acquis ; et

5.2.2. suspendre la fourniture du Service aussi longtemps que le paiement n'aura pas été exécuté entièrement ; et/ou

5.2.3. résilier le Contrat de service.

5.3. Le Client devra rembourser au Fournisseur d'Accès National, à la demande de ce dernier, tous les coûts et les frais engagés par ce dernier pour retrouver les traces du Client et pour les opérations accomplies pour obtenir le paiement des montants éventuellement dus.

5.4. Si la banque du Client refuse d'honorer un chèque ou tout autre moyen de paiement, le Client devra rembourser au Fournisseur d'Accès National tous les frais engagés pour le représenter.

6. RESPONSABILITES

6.1. Malgré les autres dispositions du Contrat de service, le Fournisseur d'Accès National ne peut exclure ou limiter sa propre responsabilité pour faute grave ou dol, ou en cas de décès ou de lésion personnelle due à sa négligence.

6.2. Pour ce qui est de toute autre responsabilité inhérente au présent contrat, dans les limites maximales consenties par la loi, la responsabilité du Fournisseur d'Accès National en fonction de tout épisode ou série d'épisodes liés ne doit pas excéder un montant égal à la somme du Coût du Service payé par le Client.

6.3. L'installation, l'activation et la certification (si besoin est) du Dispositif seront établies directement entre le Client et Porsche. Le Fournisseur d'Accès National ne sera pas tenu responsable en cas de dommage direct ou indirect découlant ou lié à l'installation du Dispositif à l'intérieur du Véhicule ou découlant ou lié à une action ou omission quelle qu'elle soit commise par Porsche.

6.4. Dans les limites maximales consenties par la loi, le Fournisseur d'Accès National ne sera pas responsable vis-à-vis du Client pour le manque à gagner ou l'absence de contrat ou pour tout autre dommage indirect ou ultérieur dû à un acte illicite (y compris la faute) ou à un inexécution du contrat ou de toute autre nature quelle qu'elle soit. En particulier, mais sans limitation, le Fournisseur d'Accès National ne sera tenu responsable d'aucun dommage ou perte subi par le Client en tant que conséquence directe ou indirecte du vol du Véhicule et il est convenu et reconnu que, si une limitation de la présente clause s'avère être inefficace, cela n'aura aucun effet sur l'applicabilité des autres exclusions.

6.5. Le Client prend acte que, en raison de la nature de la technologie inhérente au Dispositif, le fonctionnement du Service peut occasionnellement subir les effets négatifs de caractéristiques physiques, y compris, sans limitation, retrait ou manipulation du Dispositif ou de l'antenne, électromagnétisme, présence du Véhicule sous un tunnel, dans un souterrain ou d'ans d'autres lieux non atteints par les réseaux GPS ou GSM, conditions atmosphériques et autres causes d'interférence non imputables au Fournisseur d'Accès National (par ex. interruption des réseaux GPS ou GSM). En particulier, le fonctionnement du Dispositif et, par conséquent, la fourniture du Service conformément au Contrat de service, dépend dans une certaine mesure du fonctionnement des réseaux GPS et GSM sur lesquels se base le fonctionnement du Dispositif, et ces réseaux ne sont pas opérationnels dans tous les lieux du Territoire. Dans ce sens, le Fournisseur d'Accès National ne peut pas fournir de garanties absolues quant à la localisation ou à la récupération du Véhicule.

6.6. Le Client reconnaît que l'activation du Service ne réduit nullement l'obligation qu'il a de munir le Véhicule d'une police d'assurance appropriée.

7. DUREE ET RESILIATION

7.1. Sans nuire aux indications de la clause 7.2, le Contrat de service partira à la Date de l'Avis d'activation du service pendant une période minimale établie de douze mois et il sera automatiquement renouvelé pendant des périodes ultérieures de douze mois, sauf dédit de l'une des parties qui devra le communiquer par écrit avec un préavis de trente jours avant l'expiration de chaque période de douze mois.

7.2. Le Contrat de service sera considéré résilié si le Client vend ou cède d'une manière ou d'une autre le Véhicule. Dans un tel cas, le Client n'aura droit à aucun remboursement du Coût du Service.

7.3. Le Contrat de service ne pourra être cédé ou transféré en aucune autre manière. Malgré ce qui précède, le Client accepte expressément que le Contrat de service puisse être cédé par le Fournisseur d'Accès National à Cobra Automotive Technologies S.p.A., société italienne sise Via Astico, 41 21100 Varese (Italie), ou aux sociétés associées ou aux centres opérationnels agréés de Cobra Automotive Technologies S.p.A..

7.4. Chacune des parties pourra, au moyen d'une communication écrite à l'autre partie, résilier le Contrat de service si :

7.4.1. L'autre partie commet une inexécution grave ou persistant du Contrat de service ; ou

7.4.2. L'autre partie devient insolvable ou elle est en faillite, engage une procédure de liquidation, volontaire ou judiciaire, approuve une délibération de liquidation, a un syndic ou un administrateur de faillite désigné pour la totalité ou pour une partie de ses biens, conclue un accord transactionnel ou de toute autre nature avec les créanciers ou elle entreprend ou fait l'objet d'une procédure analogue inhérente à ses dettes.

7.5. Le Fournisseur d'Accès National pourra résilier le présent contrat avec effet immédiat au moment de la communication écrite au Client si :

7.5.1. Une autorisation gouvernementale quelle qu'elle soit ou toute autorisation prévue par la loi et inhérente à la fourniture du Service est, à un moment ou à un autre, annulée, suspendue ou modifiée ;

7.5.2. Le Client ou tout autre Utilisateur autorisé persiste à lancer de fausses alarmes dans des circonstances ne lui donnant pas de véritables raisons de croire que le Véhicule a été volé ou qu'il existe de réelles conditions d'urgence ou de panne.

7.6. La résiliation du Contrat de service n'aura aucun effet sur les droits et sur les obligations des parties à ce moment.



BeLux – VEHICLE TRACKING SYSTEM FORMULAIRE DE CONTRAT D'ENTRETIEN AUTONOMOUS

TERMES ET CONDITIONS POUR L'UTILISATEUR FINAL

8. DISPOSITIONS GENERALES

- 8.1. Le Client prend acte que, pour des raisons de sécurité, les appels téléphoniques entre le personnel du Fournisseur d'Accès National et le Client peuvent être enregistrés.
8.2. Le Fournisseur d'Accès National ne sera responsable d'aucun retard dans l'accomplissement ou dans le non accomplissement des obligations inhérentes au présent contrat...
8.3. Tous les avis et toutes les autres communications devant ou pouvant être envoyés en raison du Contrat de service devront être présentés par écrit...
8.4. Le fait que l'une des parties ne fasse pas valoir ou n'exerce pas, à tout moment ou pendant un certain laps de temps, une disposition ou un droit lié au Contrat de service ne constituera pas une renonciation à cette disposition...
8.5. Si une disposition du Contrat de service s'avère être illégale, nulle ou inefficace aux termes de toute loi applicable, cette disposition sera, dans la mesure où elle pourra être isolée des autres dispositions, omise du Contrat de service...
8.6. Le Contrat de service contient tous les termes établis par les parties quant à son objet et il substitue tout autre contrat, pacte ou accord précédemment conclu...
8.7. L'interprétation, la validité et l'exécution du Contrat de service seront régies par les lois italiennes et les parties s'en remettront à la juridiction exclusive des tribunaux de Varèse (Italie) pour la résolution des controverses susceptibles de surgir entre elles.
8.8. Le Client prend acte que le personnel autorisé du Fournisseur d'Accès National pourra surveiller la position du Véhicule du Client en guise de test.
8.9. Le Dispositif et le Service sont destinés à l'Utilisation personnelle/individuelle et ils n'ont pas le but d'être un service de gestion de flotte.
8.10. Les modifications du Contrat de service ne seront pas contraignantes, à moins qu'elles ne soient établies par écrit par un représentant autorisé du Fournisseur d'Accès National.

DATE ET SIGNATURE*

Je déclare avoir lu le présent Formulaire de commande et les Termes et les conditions pour l'Utilisateur final et accepte de m'engager à respecter ces Termes et Conditions.

DATE |.....|.....| / |.....|.....| / |.....|.....|.....|.....| SIGNATURE

Je déclare expressément accepter les dispositions suivantes des Termes et Conditions pour l'Utilisateur final : 3.5 (Début et interruption du Service), 4.2 (Coûts à rembourser au Fournisseur d'Accès), 4.6 (Coûts à rembourser au Fournisseur d'Accès), 5.2 (Retard des paiements, intérêts et résiliation), 5.3 et 5.4 (Coûts à rembourser au Fournisseur d'Accès), 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5 (Limitation des responsabilités du Fournisseur d'Accès), 7.1 (Renouvellement automatique du Contrat de service, dédit), 7.2 (Résiliation, aucun remboursement), 7.3 (Aucune cession), 7.4 et 7.5 (Résiliation), 8.2 (Force majeure), 8.7 (Tribunal compétent).

DATE |.....|.....| / |.....|.....| / |.....|.....|.....|.....| SIGNATURE

J'autorise le Fournisseur d'Accès National à utiliser et à archiver mes données personnelles uniquement pour fournir le Service de localisation du véhicule conformément aux Termes et Conditions pour l'utilisateur final. Le Fournisseur d'Accès National devra maintenir ces données confidentielles conformément aux lois et aux normes applicables en matière de protection des données.

DATE |.....|.....| / |.....|.....| / |.....|.....|.....|.....| SIGNATURE



BeLux – FORMULAIRE DE MODIFICATION DES QUESTIONS D'IDENTITE AUTONOMOUS

Si vous souhaitez changer vos questions d'identité, complétez ce formulaire et envoyez-le au prestataire de service national à l'adresse suivante : Securitas Alert Services, Sint-Lendriksborre 3, B-1120 Neder-Over-Heembeek, Belgique

DONNES CLIENT Section 1

Titre/Nom |.....| Numéro d'enregistrement |.....|

ANCIENNES QUESTIONS D'IDENTITE Section 2

(EXEMPLE : QUESTION : NOM DE JEUNE FILLE DE LA MERE ? REPONSE : DUPONT).

Question 1 |.....| Réponse 1 |.....|

Question 2 |.....| Réponse 2 |.....|

NOUVELLES QUESTIONS D'IDENTITE Section 3

Question 1 |.....| Réponse 1 |.....|

Question 2 |.....| Réponse 2 |.....|

DATE ET SIGNATURE

DATE |.....| / |.....| / |.....|

NOM.....

SIGNATURE.....

Le prestataire de service national gardera ces données confidentielles et doit respecter les lois et réglementations applicables sur la protection des données.



Cobra Automotive Technologies S.p.A.
via Astico, 41 - 21100 Varese Italie
Tél. +39 0332 828611 - Fax +39 0332 821550